

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Etaient Présents 62 titulaires, 3 suppléants, 4 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT, Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ

Pouvoirs : Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA

Absents : Alain CAMSUSOU, Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Sami BOURI, Anne BARBET

### RAPPORT N° 12-201013-CUL-

#### FORT DU PORTALET : PONT D'ENFER, DEMANDES DE FINANCEMENT

Mme CABON expose :

Vu la décision du Président n° 2020-11,

Vu la validation du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de sauvegarde du Pont d'Enfer,

Vu la délibération n° 27-200728-CUL relative aux travaux en phase 1,

Vu la délibération n° 27-200910-CUL relative aux travaux en phase

Considérant la séance plénière du 22 septembre 2020,

Le Pont d'Enfer est un ouvrage d'art classé au titre des monuments historiques, puisqu'inclus dans le site du Fort du Portalet.

A ce titre, et dans le cadre du projet de sauvegarde – restauration dont il fait l'objet, il s'agit de valider le plan de financement définitif des études diagnostiques liées à la phase 1.

Les Etudes diagnostiques du Pont d'Enfer s'élèvent à 55 549.98 € HT, soit 66 659.98 € TTC.

Par correspondance, l'aide de l'Etat-Ministère de la culture est sollicitée. Aussi, la DRAC Nouvelle Aquitaine-Conservation régionale des monuments historiques demande à la communauté de communes de statuer sur sa proposition de financement afin de poursuivre l'instruction du dossier.

### PLAN DE FINANCEMENT DRAC NOUVELLE AQUITAINE

Nature des dépenses	Montant HT	Origine des recettes	Montant
Etude de portance et étude diagnostique (GETEC)	25 090.00 €	DRAC	27 774.99 €
Etude subaquatique (ROMOEUF)	7 460.00 €	CCHB	27 774.99 €
Etude géotechnique (SAGE)	22 999.98 €		
<b>Total</b>	<b>55 549.98 €</b>	<b>Total</b>	<b>55 549.98 €</b>

NB - La totalité de l'opération est inscrite au budget 2020 de la collectivité, ainsi que le préfinancement de la TVA (20%).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** les Etudes diagnostiques,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat-Ministère de la culture,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, proposé par l'Etat - Ministère de la culture - DRAC Nouvelle Aquitaine-conservation régionale des monuments historiques, et tel que présenté ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à réunir tous les financements nécessaires à l'exécution du projet TTC sur le budget 2020 de la communauté de communes et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage,
- **PRECISE** que la communauté de communes récupère la TVA et qu'elle s'engage à la préfinancer,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches administratives nécessaires et à signer tout document relatif au projet,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 octobre 2020

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY